



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1328

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 7 avril 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1328 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES À MASCOUCHE ET AUTRES SERVICES
CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y
AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
N'EXCÉDANT PAS 3 126 000 \$**

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2025.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 14 mai 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Nicolas Bucci
greffe@mascouche.ca